

SÉANCE du 05 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mars, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt et un février s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire de Charly-sur-Marne.

Présents : MM. FOURRÉ Georges, FRANKE Claude, ROMÉLOT Jean, Mmes LAVA Francine, HUVIER Odile, JOBE Nicole, M. BOUCHER Jean-Claude, Mme SANCHEZ Marie, M. MONNERA Jean, Mmes NAUDÉ Marie-Josèphe, ROULINAT Nathalie, M. SEMBENI André, Mme PETIT Marie-Christine et M. ROBERT Denis.

Absents ayant donné pouvoir : M. FALLET Jean-Luc à M. LANGRENÉ Claude, M. BESSÉ Jean-Pierre à M. ROBERT Denis.

Absente excusée : Mlle MATUCHET Lucie.

Absents : MM. CHRISTOPHE Pierre, GUIBERT Romain, et DUMAY Bruno.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme JOBE Nicole.

Le compte-rendu de la séance du 18 février 2014 est adopté à l'unanimité, sans observations.

ORDRE DU JOUR **COMMUNE DE CHARLY SUR MARNE** **COMPTE DE GESTION 2013**

Le Maire présente le Compte de Gestion 2013 du receveur municipal pour la commune.

Considérant que les écritures du receveur municipal correspondent à celles de l'ordonnateur, le Conseil Municipal adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. FRANKE Claude, doyen de la séance, présente le compte administratif 2013 :

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 1.853.233,56 € de dépenses
3.060.976,50 € de recettes
soit un excédent de fonctionnement de 1.207.742,94 €.

En section d'investissement, le montant des dépenses réalisées s'élève à :
1.049.846,09 € + le déficit antérieur de 711.348,00 € soit 1.761.194,09 € contre 1.049.791,74 € de recettes réalisées,
soit un déficit de 711.402,35€

Le Compte Administratif est adopté par le Conseil Municipal par 15 voix pour et 1 abstention de M. ROBERT Denis.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1.207.742,94 € en section d'investissement au budget primitif 2014.

SERVICE DES EAUX

COMPTE DE GESTION 2013

Le Maire présente le Compte de Gestion 2013 du receveur municipal pour le Service des Eaux.

Considérant que les écritures du receveur municipal correspondent à celles de l'ordonnateur, le Conseil Municipal adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

En section d'exploitation, il a été réalisé :

- en dépenses	123.119,41 €
- en recettes	263.602,83 €
- résultat antérieur	73.785,34 €
soit un résultat de clôture de	214.268,76 €.

En section d'investissement, il a été réalisé :

- en dépenses	139.588,24 €
- en recettes	47.663,22 €
- solde antérieur	28.336,92 €
soit un résultat de clôture de	- 63.588,10 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2013 de 214.268,76 € en section d'exploitation au Budget Primitif 2014 et le déficit d'investissement du Compte Administratif 2013 en section d'investissement au Budget Primitif 2014 pour - 63.588,10 €.

LOCATION MAISON 44 PLACE DELAHAYE

Lors de la séance du 12 décembre 2013, le Conseil Municipal avait décidé de louer cette maison à Madame GOLLLOT mais à ce jour l'intéressée n'est pas en mesure de prendre possession de ces locaux. En conséquence le Maire propose d'attribuer cette maison à Monsieur et Madame MÉRESSE à compter du 10 mars 2014 pour un loyer mensuel de 500 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat de location.

SALLE CULTURELLE TARIF DE LA CAUTION

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 18 février 2014, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location de la salle culturelle 20 rue Emile Morlot mais il n'a pas été prévu de montant pour la caution.

Le Maire propose une caution de 250 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de fixer la caution à 250 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public sont en cours route de Villiers.

Il a constaté dans les travaux qu'il y avait 2.000 € de frais d'engazonnement. Après réflexion Monsieur le Maire a souhaité transférer ces travaux en création d'un chemin piétonnier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à réaliser ces travaux.

- Madame PETIT soulève :
 - le problème des personnes en fauteuil roulant sur la voie André Rossi,
 - la vitesse des véhicules qui viennent du rond-point de Paris et descendent route de Paris,
 - le stationnement sur la place devant la maison du Dr MORANT.
- Monsieur MONNERA évoque le problème des déchets ménagers Clos des Buttes.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour ces six années de collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40.